



Communiqué de presse

Lundi 08 avril 2024

Atteintes nocturnes à la tranquillité et à la sécurité publique :

*Les commerces détenteurs de licence à emporter
contraints à la fermeture après 22h à Melun*

Un arrêté préfectoral du 8 avril 2024 en matière d'horaires de fermeture des établissements de vente à emporter de boissons alcooliques sur la commune de Melun impose **l'obligation, pour les établissements et commerces détenteurs d'une licence à emporter ou d'une petite licence à emporter, et proposant à la vente des boissons alcooliques, de rester fermés de 22h à 7h.**

Pris par la préfecture de Seine-et-Marne sur demande du Maire de Melun, cet arrêté a été motivé par les nombreuses plaintes des riverains pour des nuisances sonores nocturnes et troubles à la tranquillité publiques. Ces troubles proviennent de regroupements de personnes alcoolisées et provoquent des nuisances inacceptables pour le voisinage.

La corrélation est aujourd'hui avérée entre consommation d'alcool sur la voie publique et l'implantation, sur les secteurs concernés, d'un nombre croissant d'épiceries de nuit et d'établissements de vente à emporter de boissons alcooliques. L'ouverture de ces commerces en soirée et de nuit favorise l'approvisionnement en boissons alcoolisées des groupes de personnes qui s'approprient le domaine public pour consommer bruyamment et tard dans la nuit.

*“Dès mon élection au mois d'octobre, j'ai fait de **la tranquillité publique et de la sécurité mes priorités**. La sécurité est la première des libertés et nous devons l'apaisement aux habitants. Cet arrêté est un acte fort qui permettra de retrouver le calme la nuit. Il **sera suivi d'autres actes forts** et les melunais peuvent compter sur ma détermination et celle de de la majorité municipale”* indique Kadir Mebarek, Maire de Melun.

*“L'avancement de l'heure de fermeture de ces commerces est une mesure forte mais adaptée, justifiée et proportionnée à notre objectif de **rétablissement de la sécurité et la tranquillité publique**. Nous avons pu constater que cet arrêté était attendu tant par les riverains que par les commerçants que nous avons rencontrés avec le maire. La police municipale, intercommunale et nationale sera dans les prochaines semaines et mois pleinement mobilisés pour faire appliquer cet arrêté”* ajoute Eliana Valente, adjointe au maire déléguée à la sécurité, la police municipale, la circulation et la propreté urbaine.

Cette obligation de fermeture, en vigueur dès les prochains jours, concerne les secteurs suivants :

Centre-Ville : Place Saint Jean, Rue Saint-Liesne, 250 mètres autour de l'Hôtel de Ville, parking Lebarbier, rue du Miroir entre la rue Carnot et la rue Saint Aspais, rue du Presbytère, rue au Lin, place Vaugrain, rue Vaugrain, rue de la Vannerie, rue de Boissettes, rue des Cloches, rue Sébastien Rouillard, rue Guy Baudouin entre la rue Doumer et la rue René Pouteau, rue René Pouteau, place André Lévy, rue Carnot, rue Saint-Aspais, rue Paul Doumer, rue Saint-Barthélémy, rue Charles-De-Gaulle, rue Bontemps.

Quais de Seine

Quai du Maréchal Foch, quai Alsace Lorraine, quai Pasteur, entre la rue Saint-Aspais et le boulevard Victor Hugo

L'île Saint-Etienne

Dans un rayon de 200 m autour de l'Université Panthéon-Assas, dans un rayon de 150m autour du Centre Pénitentiaire, rue Saint-Ambroise, rue Saint-Etienne, Place Praslin

Gare S.N.C.F.

Dans un rayon de 250 mètres autour de la gare - Autour du Palais de Justice, rue de la Brasserie Grüber,- Place de l'Ermitage, impasse de la Gare, rue Séjourné, rue de l'Industrie, rue Rosa Bonheur (entre la Place de l'Ermitage et l'Avenue Armand de la Rochette), rue Daubigny (entre la Place de l'Ermitage et l'Avenue Armand de la Rochette), avenue Armand de la Rochette (entre l'Avenue du Général Leclerc et l'Impasse de la Gare)

Centres Commerciaux

- Dans un rayon de 150 mètres autour des Centres Commerciaux situés de part et d'autre du Boulevard de l'Almont, du Mail Gaillardon et de l'allée du Marché, de l'avenue du Général Patton et de l'avenue Georges Pompidou et du Mail Honoré de Balzac

Secteur Préfecture

Dans un rayon de 250 mètres autour de la Préfecture

- Ensemble des parcs et jardins publics de la Ville
- Rue de Vaux